

Séance du 19 février 2016.
Convocation du 16 février 2016.

Ordre du jour :

- Aménagement touristique et de loisirs aire de jeux.
- Adhésion au syndicat mixte de la fourrière animale BRANCHE.
- Indemnités de conseil trésorière Madame BOURGEOIS Marie Claire.
- Affaires diverses.

L'an deux mil seize et le dix neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BITAUD Nathalie, BIZOT Marie-Hélène, TROUVE Hélène, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absente : Madame CORRE Alexandra, excusée.

Madame TROUVE Hélène a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS AIRE DE JEUX
délibération n° 2016/février/001.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aménager le terrain situé rue du Boichet en aire de jeux, qui pourrait servir pour les jeunes de la commune, et éventuellement pour les Nouvelles Activités Périscolaires.

Des devis ont été demandés, le coût s'élèverait à 10 450,00 € hors taxe.

Une subvention sera demandée : DETR.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE DU CENTRE YONNE POUR LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS
délibération n° 2016/février/002.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est responsable de la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation sur le territoire de sa commune, et que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, en accord avec celle-ci, conformément aux articles L211-22 et L211-24 et suivant du code rural.

Le Maire propose d'adhérer au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne à BRANCHE, apte à accueillir ces animaux moyennant une contribution de 1 euro par habitant pour l'année 2016 et d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne à BRANCHE, mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires afin de conclure cette adhésion et de procéder à l'élection des délégués.

Monsieur Claude CONTE est élu délégué titulaire

Monsieur VAN DAMME Hervé est élu délégué suppléant.

INDEMNITE DE CONSEIL TRESORIERE MADAME BOURGEOIS MARIE CLAIRE

délibération n° 2016/février/003.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du calcul de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, Madame BOURGEOIS Marie Claire, indemnité qui s'élève à 126,25 € brut et 115,06 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser cette somme à Madame BOURGEOIS Marie Claire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Panneaux affichage hameaux :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les panneaux d'affichage des hameaux sont abîmés. L'achat pour 5 panneaux peints coûterait 1 800,00 € hors taxe. 1 600,00 € HT en aluminium non peint.

Le conseil municipal décide d'acheter 5 panneaux avec poteaux en aluminium simple pour les hameaux, et un panneau peint dans les tons marron pour mettre sur le côté de la mairie.

- Circulation dans le bourg :

Le conseil municipal réfléchit sur les priorités dans le bourg.

Le conseil municipal pense mettre tout le bourg en priorité à droite, voir le prix des panneaux, et mettre une peinture sur le carrefour.

- Sécurité à l'école :

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un système de verrouillage et d'ouverture électrique du portillon de l'école soit installé afin de préserver la sécurité des élèves. Ce système coûterait 2 800,00 €

- Photocopieur Mairie :

Monsieur le Maire a demandé des devis chez TOSHIBA et MILLOT (Canon), afin d'acheter un photocopieur couleur pour la mairie. Le conseil municipal décide d'attendre le budget.

- Demandes de subventions :

Monsieur le Maire présente différents courriers concernant des demandes de subventions :

- Une demande du conseil départementale de la Meuse, la fondation du patrimoine et l'office national des forêts qui lancent une souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage », destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'histoire. Le conseil municipal refuse.

- La coopérative scolaire de l'école de COURSON LES CARRIERES, des enfants de THURY étant scolarisés à COURSON LES CARRIERES. Le conseil municipal refuse
- L'association TREIGNY WADO KAI. Le conseil municipal décide de verser 50,00 € à cette association.

- L'association TOUCY ENTRAIDE. Huit colis ayant été distribués en 2015. Le conseil municipal est d'accord de verser 10,00 € par colis qui seront mandatés sur le budget C.C.A.S.

- L'association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales et à la réinsertion sociale. Le conseil municipal décide de verser 50,00 €.

La séance est levée à vingt deux heures trente minutes.

Séance du 25 mars 2016 - Convocation du 22 mars 2016.

Ordre du jour :

- ◆Vote des quatre taxes.
- ◆Comptes de gestion 2015.
- ◆Comptes administratifs 2015.
- ◆Budgets primitifs 2016 (et vote des subventions 2016).
- ◆Affaires diverses.

L'an deux mil seize et le vingt cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BITAUD Nathalie, BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absente : Madame TROUVE Hélène, excusée.

Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

- ◆Effacement de dettes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ VOTE DES QUATRE TAXES délibération n° 2016/mars/001.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter de 1 % les taux 2015 pour l'année 2016 :

- **Taxe d'habitation** : 585 100 x 15,59 %
= 91 217.
- **Taxe foncière (bâti)** : 336 900 x 12,03 %
= 40 529.
- **Taxe foncière (non bâti)** : 66 700 x 29,61 %
= 19 750.
- **CFE** : 29 800 x 18,67 % = 5 564.
- **Total** : = 157 060

Séance du 25 mars 2016 - Convocation du 22 mars 2016.**EFFACEMENT DE DETTES**
délibération n° 2016/mars/013.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la trésorerie de SAINT-FARDEAU concernant un effacement de dette pour la somme de 522.70 euros.

INFORMATIONS DIVERSES :**- Maison Monsieur COMMEAU :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le notaire d'AVALLON propose que la commune achète la maison de Monsieur COMMEAU, pour la somme de 15 000,00 euros.

Les conseillers municipaux décident de se rendre sur place afin de visiter cette maison.

- Avenant panneau de chantier :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a demandé à ce que le panneau de chantier installé vers l'église soit plus grand.

Le devis s'élève à 677,04 euros T.T.C.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CHATIGNOUX et tous les documents se rapportant à cette affaire.

La séance est levée à zéro heure trente minutes.

